

# HSBC Opportunités

## Document à caractère promotionnel

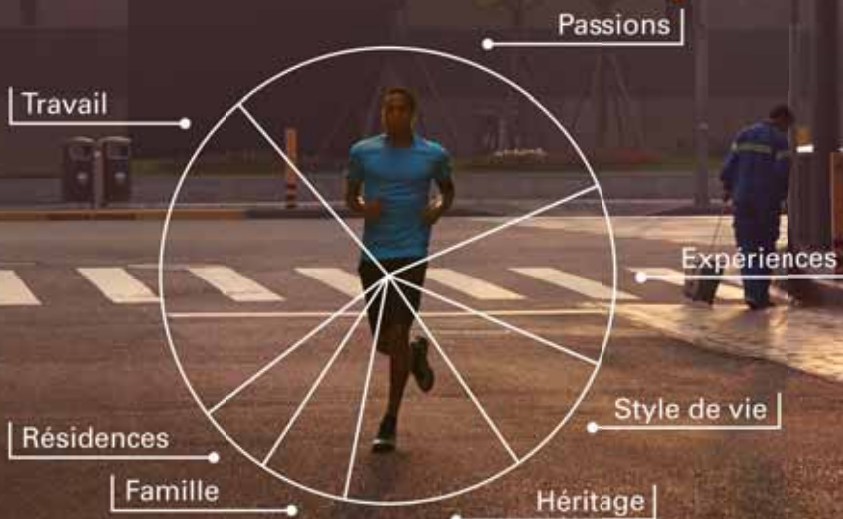
Commercialisation sur votre contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation\* jusqu'au 27/11/2015 à 18h00\*\*

- Titre de créance non garanti par un tiers, soumis au risque de défaut de l'émetteur HSBC France
- Produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, destiné à des investisseurs recherchant une alternative à un investissement dynamique de type "actions"
- Horizon d'investissement conseillé : 8 ans
- Toute sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur avant la date d'échéance prévue peut entraîner une perte ou un gain en capital non mesurable a priori

\* Voir liste des contrats en agence ou sur [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).

\*\* Dans la limite de l'enveloppe disponible dans notre établissement égale à 30 millions d'euros ; ce montant est susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions d'euros.

Jusqu'au 30/10/2015 pour les adhésions/souscriptions.



# Avec HSBC Opportunités, investissez sur une durée de 8 ans et bénéficiez chaque année d'un coupon potentiel lié à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>(1)(2)(3)(4)

- Une exposition au marché actions de la zone euro via l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, indice regroupant les 50 principales capitalisations boursières de la zone euro, **dividendes non réinvestis** (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>) **en contrepartie d'un risque de perte en capital.**
- Investissez pour une durée de 8 ans.
- Toute sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (rachat total ou partiel, arbitrage) ou en cas de décès de l'adhérent/du souscripteur peut se traduire par une perte en capital dont le montant ne peut être déterminé a priori, la sortie anticipée se faisant aux conditions de marché avec un risque de perte en capital pouvant être total dans le scénario le plus défavorable.
- **Les taux de rendement, les montants des coupons potentiels et le capital investi mentionnés dans l'ensemble de ce document ne tiennent pas compte des frais d'entrée et frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation (se référer aux conditions générales, à la notice d'information du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation), ni des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre du contrat d'assurance-vie / de capitalisation.**
- Investissez dans le cadre fiscal de votre contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation. Les titres de créance HSBC Opportunités peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de HSBC Opportunités, et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. L'investisseur supporte seul l'intégralité des fluctuations des unités de compte sur lesquelles il est investi.

## Détails du remboursement à l'échéance des 8 ans

**Cas favorable :** l'indice à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire (le 11/12/2023) présente un niveau supérieur à 80% de son niveau initial. L'investisseur reçoit alors le 18/12/2023 un coupon de 5,00% ainsi que la valeur nominale du titre de créance<sup>(1)(3)(4)</sup>.

**Cas intermédiaire :** l'indice à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire présente une baisse supérieure à 20% par rapport à son niveau initial sans que l'indice ne baisse de plus de 40% de sa valeur initiale. Le titre de créance est remboursé pour sa valeur nominale<sup>(4)</sup> mais aucun coupon ne sera versé au titre de cette année 8. L'investisseur reçoit alors le capital investi<sup>(1)(3)</sup>.

**Cas défavorable :** l'indice, à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire, présente une baisse supérieure à 40% par rapport à son niveau initial. L'investisseur subit une perte en capital égale à celle présentée par l'indice : à titre d'illustration, si le niveau de l'indice a baissé de 45%, l'investisseur subira une perte de 45%<sup>(1)(3)(4)</sup>.

Dans le cas le plus défavorable, à savoir si le niveau de l'indice atteint 0, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.

Dans tous les cas, la valeur de l'instrument à l'échéance est réinvestie automatiquement et sans frais sur une unité de compte monétaire ou sur le fonds euro de votre contrat à la discrétion de l'assureur en fonction des conditions à la date de remboursement. L'assureur prendra cette décision dans un souci de protection des intérêts des assurés.

HSBC Opportunités, instrument financier de droit français proposé en qualité d'unité de compte d'un contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation, est soumis au risque de défaut de l'émetteur et de perte de valeur du capital investi. La valorisation du titre de créance dépend essentiellement de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> et des taux d'intérêt. D'autres paramètres sont susceptibles d'influencer la valorisation, tels que la volatilité de l'indice ou encore le taux de dividende versé par les actions composant l'indice.

## Détails du versement des coupons potentiels

Le 11/12/2015, le niveau initial de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est relevé. Chaque année, à date anniversaire, le niveau de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est constaté.

- **Cas favorable :** si le niveau constaté est supérieur à 80% du niveau initial, un coupon de 5,00% de la valeur nominale du titre sera automatiquement et gratuitement versé sur le fonds euro de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation<sup>(1)(2)(3)</sup>. Ce coupon sera versé 7 jours après la date anniversaire, soit le 18 décembre de l'année considérée.
- **Cas défavorable :** si l'indice a baissé de plus de 20% par rapport à son niveau initial, aucun coupon ne sera versé.

(1) Hors frais d'entrée et frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation (se référer aux conditions générales/à la notice d'information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation).

(2) Toute sortie anticipée, quelle qu'en soit la cause, se fera aux conditions de marché avec un risque de perte en capital, pouvant être total dans le scénario le plus défavorable.

(3) Hors impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation.

(4) Sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

# Illustrations des mécanismes de remboursement selon l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®

Les exemples ci-dessous sont donnés à titre purement indicatif et informatif, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Ils ne préjugent en rien de résultats futurs du support.

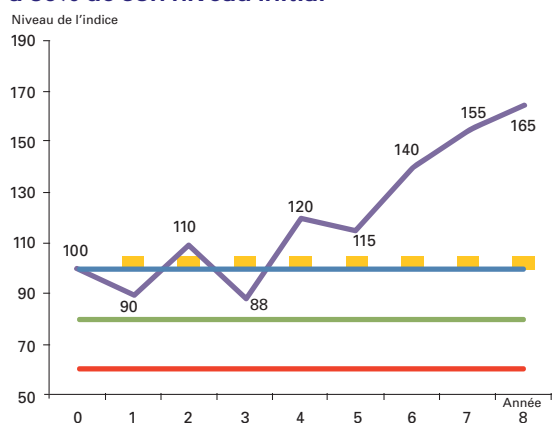
Toutes les données présentées dans ce document (dont les illustrations ci-dessous) ne tiennent pas compte des frais inhérents à votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation. Votre contrat supporte des droits d'entrée et/ou des frais d'arbitrage ainsi que des frais de gestion annuels qui viendront diminuer la performance du titre de créance. Les frais de gestion sont prélevés par réduction du nombre d'unités de compte (UC).

Vous pouvez retrouver le détail de ces frais sur la notice d'information / les conditions générales qui vous ont été remises lors de la signature de votre contrat ainsi que sur vos bulletins de souscription, de versement complémentaire ou d'arbitrage (le cas échéant).

Les données sont également présentées hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

A titre d'illustration, un versement net de droits d'entrée de 1000 € effectué sur ce titre de créance dans un contrat d'assurance-vie présentant des frais de gestion annuels sur les UC de 0,60% conduira, dans le cas intermédiaire, à un remboursement de 100% de la valeur nominale du titre de créance à maturité, soit un remboursement de 953 €. Le raisonnement est identique pour la valeur des coupons : par exemple, le coupon potentiellement versé la 3<sup>e</sup> année sur ce même contrat pour ce même versement serait égal à 49,10 €.

## Scénario favorable : l'Euro Stoxx 50® présente à chaque date anniversaire un niveau supérieur ou égal à 80% de son niveau initial



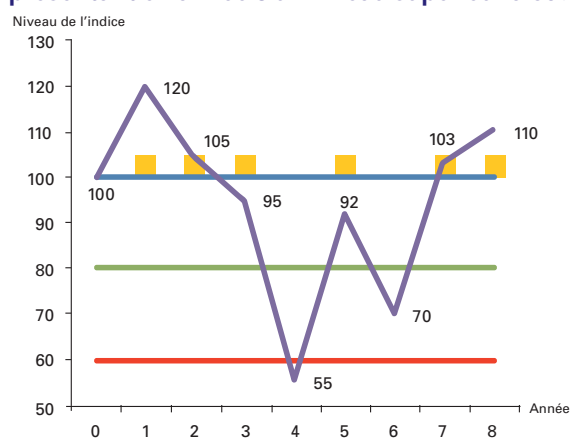
Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Versement <sup>(1)(2)(3)</sup> en % du nominal	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	105%

L'investisseur bénéficie chaque année d'un coupon de 5,00% de la valeur nominale du titre et du remboursement du titre de créance à sa valeur nominale à l'échéance. Le montant fixé du coupon à 5% de la valeur nominale conduit à une rémunération moindre que celle d'un investissement direct dans l'indice dans cette illustration.

Taux de rendement annuel : 5%<sup>(1)(3)(4)</sup> (contre 6,46% en cas d'investissement direct dans l'indice).

— Seuil de déclenchement de coupon — Seuil de perte en capital à l'échéance  
— Niveau initial — Evolution de l'indice ■ Versement du coupon

## Scénario intermédiaire : l'Euro Stoxx 50® présente des niveaux variables à chaque date anniversaire tout en présentant en année 8 un niveau supérieur à 60% de son niveau initial



Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Versement <sup>(1)(2)(3)</sup> en % du nominal	5%	5%	5%	0%	5%	0%	5%	105%

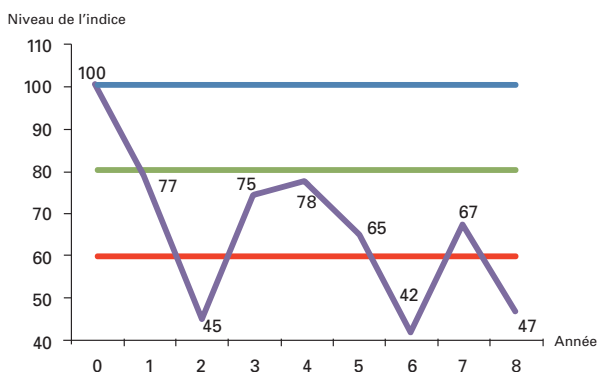
L'investisseur bénéficie en année 1-2-3-5-7 et 8 d'un coupon plafonné à 5,00% de la valeur nominale du titre et du remboursement du titre de créance à sa valeur nominale à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire.

Il ne touchera aucun coupon en année 4 et 6, le niveau relevé ayant baissé de plus de 20% par rapport à son niveau initial.

Taux de rendement annuel : 3,78%<sup>(1)(3)(4)</sup> (contre 1,20% en cas d'investissement direct dans l'indice).

— Seuil de perte en capital à l'échéance — Seuil de déclenchement de coupon  
— Niveau initial — Evolution de l'indice ■ Versement du coupon

## Scénario défavorable : l'Euro Stoxx 50® présente à chaque date anniversaire une baisse supérieure à 20% par rapport à son niveau initial et, à l'échéance, une baisse supérieure à 40% par rapport à son niveau initial



Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Versement <sup>(1)(2)(3)</sup> en % du nominal	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	47%

L'investisseur ne touche aucun coupon de 5,00%.

Le remboursement du titre de créance à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire se fera après déduction de la baisse de l'indice, -53% dans cet exemple. Il sera donc remboursé pour 47% de la valeur nominale du titre de créance.

Taux de rendement annuel : -9,01%<sup>(1)(3)(4)</sup>

Le versement d'éventuels coupons peut ne pas suffire à compenser une perte en capital à maturité en cas de baisse de l'indice supérieure à 40% à l'échéance du titre de créance. Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.

— Seuil de perte en capital à l'échéance — Seuil de déclenchement de coupon  
— Niveau initial — Evolution de l'indice ■ Versement du coupon

# Simulations historiques

Des tests ont été réalisés sur des placements similaires à HSBC Opportunités pour des maturités de 8 ans, et ont été lancés quotidiennement entre le 01/01/1987 et le 24/07/2007, soit 5 308 simulations. Le taux de rendement interne moyen de ces simulations sur la période est de 3,77%. Le taux de rendement maximum de 5,00% correspond au paiement d'un coupon à toutes les dates anniversaire et au remboursement du capital à sa valeur nominale à maturité.

Les simulations effectuées sur la base de données historiques de marché (source : Bloomberg) permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le support s'il

avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du support lors des différentes phases de marché ces dernières années.

**Les chiffres se réfèrent à des simulations des performances passées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de gestion du contrat d'assurance-vie / de capitalisation.**

<b>Maximum</b>	5,00%
<b>Moyen</b>	3,77%
<b>Minimum</b>	-8,96%

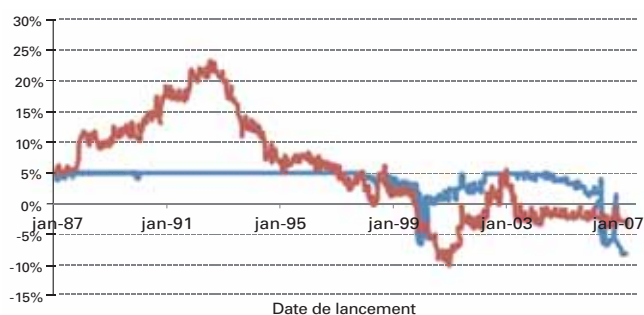
Taux de rendement annualisés

- La fréquence du paiement du coupon aux différentes dates anniversaire est la suivante :

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Fréquence de paiement</b>	89%	85%	80%	77%	79%	85%	83%	87%

- 94% des simulations effectuées ont conduit à minima à un remboursement du capital<sup>(1)(3)(4)</sup>
- La répartition des rendements sur les 5 308 lancements est la suivante :

Rendement annualisé	Inférieur à -5%	Entre -5% et -2,5%	Entre -2,5% et 0%	Entre 0% et 2,5%	Plus de 2,5%
<b>Répartition</b>	4,90%	0,53%	0,13%	11,62%	82,82%



Comparaison des rendements de l'indice et du titre de créance pour chaque date de lancement : dans 55% des cas simulés, le taux de rendement annuel d'un investissement en direct dans l'indice est supérieur au taux de rendement annuel d'un investissement dans HSBC Opportunités.

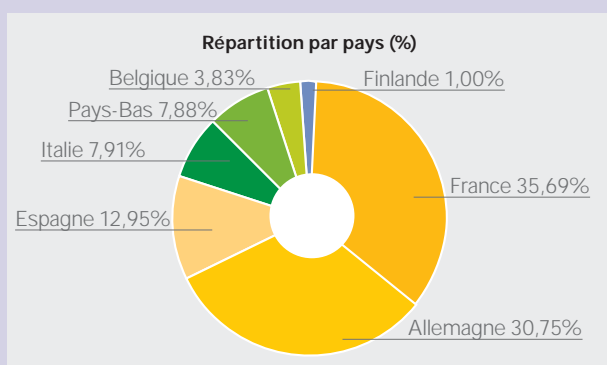
— Simulation du taux de rendement de HSBC Opportunités  
— Taux de rendement de l'Euro Stoxx 50®

## Présentation de l'indice Euro Stoxx 50®

L'indice Euro Stoxx 50® est composé de 50 actions d'entreprises parmi les plus grandes capitalisations de la zone euro.

**L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®.**

La performance de l'indice Euro Stoxx 50® est calculée comme la moyenne des performances de chacune des 50 valeurs constitutives pondérée par leur capitalisation respective.



Source : www.stoxx.com – données au 24/07/2015

### Répartition par secteurs d'activité

<b>Banque</b>	19,11%
<b>Chimie</b>	9,67%
<b>Industrie</b>	8,54%
<b>Assurance</b>	7,38%
<b>Pétrole et Gaz</b>	7,19%
<b>Biens de consommation</b>	6,57%
<b>Santé</b>	6,22%
<b>Télécommunications</b>	6,22%
<b>Automobiles</b>	6,15%
<b>Matières Premières</b>	5,58%
<b>Agroalimentaire</b>	5,45%
<b>Technologie</b>	5,22%
<b>Construction</b>	2,19%
<b>Distribution</b>	2,17%
<b>Media</b>	1,29%
<b>Immobilier</b>	1,05%

Euro Stoxx 50® est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de Stoxx Limited, Zurich, Suisse (les «Concédants»), laquelle est utilisée sous licence. Les Concédants ne parrainent pas, n'approuvent pas, ne vendent pas et n'assurent pas la promotion des titres et/ou instruments financiers basés sur l'Indice et, de même, aucun Concédant ne saurait être tenu responsable au titre de ces derniers. Les informations relatives à l'indice Euro Stoxx 50® et sa valorisation sont disponibles sur le site www.stoxx.com ainsi que dans la presse financière.

## Principales caractéristiques de l'unité de compte HSBC Opportunités

<b>HSBC Opportunités</b>	Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie/ de capitalisation représentant chacune une obligation de droit français
<b>Nature juridique</b>	Obligation de droit français émise par HSBC France présentant un risque de perte en capital
<b>Sous-jacent</b>	Indice Euro Stoxx 50® (cotations et valorisations disponibles sur <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a> et la presse financière, code SX5E)
<b>Emetteur</b>	- HSBC France, établissement de crédit et prestataire de services d'investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, noté A1 (Moody's) / AA- (S&P) / AA- (Fitch). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
<b>Souscripteur du contrat investi en UC HSBC Opportunités</b>	- Personnes physiques et morales - Résident fiscal français et domicilié en France (adresse en France)
<b>Lieu de cotation</b>	Euronext, Paris
<b>Code ISIN</b>	FR0012853810
<b>Période et lieu de commercialisation</b>	- Du 01/10/2015 au 30/10/2015 pour les adhésions / souscriptions aux contrats d'assurance-vie/de capitalisation <sup>(5)</sup> - Du 01/10/2015 au 27/11/2015 pour les versements complémentaires et arbitrages dans les contrats d'assurance-vie/de capitalisation <sup>(5)</sup> - En France uniquement, dans la limite de l'enveloppe disponible
<b>Durée de placement</b>	8 ans
<b>Devise</b>	Euro
<b>Valeur nominale</b>	1 000 euros
<b>Date d'émission</b>	Le 11/12/2015
<b>Prix d'émission</b>	100% de la valeur nominale
<b>Date de constatation du niveau initial de l'indice Euro Stoxx 50®</b>	Le 11/12/2015
<b>Dates de constatation du niveau de l'indice</b>	12/12/2016 ; 11/12/2017 ; 11/12/2018 ; 11/12/2019 ; 11/12/2020 ; 13/12/2021 ; 12/12/2022 ; 11/12/2023
<b>Date d'échéance</b>	18/12/2023
<b>Liquidité et fréquence de valorisation</b>	Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1% pendant toute la durée de vie du produit. Contre-valorisation bimensuelle effectuée par deux organismes indépendants (Société Générale Securities Services et Pricing Partners), conformément à l'Article R332-14-1 du Code des Assurances.
<b>Diffusion du cours</b>	Sur <a href="http://www.hsbc.fr">www.hsbc.fr</a>
<b>Agent de calcul</b>	HSBC Bank plc ce qui peut être source de risque de conflit d'intérêt
<b>Commissions</b>	Montant maximum annuel équivalent à 0.85%, calculé sur la base du montant définitif de l'émission. Le montant remboursé à l'échéance, tel que présenté dans ce document, prend déjà en compte ces frais. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
<b>Fiscalité</b>	Fiscalité applicable à l'assurance-vie / la capitalisation

A noter : un titre de créance représente une unité de compte. Le nombre d'unités de compte est obtenu en divisant la part du montant affecté à l'unité de compte par la valeur de l'unité de compte. Il peut être référencé sur un contrat une fraction d'unité de compte inférieure à 1 si la prime affectée au support est inférieure à la valeur de l'unité de compte (se référer aux conditions générales/à la notice d'information de votre contrat).

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de hausse de l'indice, de stagnation ou de baisse limitée à -20% par rapport au niveau initial à chaque date anniversaire, l'investisseur bénéficie d'un coupon de 5,00% de la valeur nominale du titre versé sur le fonds euro du contrat.</li> <li>Le montant du coupon potentiel étant fixé à 5,00% de la valeur nominale du titre, la performance du titre peut être supérieure à celle de l'indice sous-jacent.</li> <li>Remboursement du capital à l'échéance, diminué des frais d'entrée et de gestion du contrat, si l'indice clôture à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire au-dessus de 60% de son niveau initial<sup>(4)</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'investisseur subit une perte en capital pouvant être totale si l'indice clôture à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire en-dessous de 60 % de son niveau initial. Ce risque en capital n'est pas nécessairement compensé par le versement des coupons.</li> <li>Le coupon étant limité à 5,00% par an de la valeur nominale du titre de créance, la performance du titre de créance peut être inférieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50®.</li> <li>L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.</li> <li>Le rendement du titre de créance à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.</li> <li>Ce support est soumis au risque de défaut de l'émetteur HSBC France<sup>(6)</sup>.</li> <li>Toute sortie anticipée, quelle qu'en soit la cause, se fera aux conditions de marchés avec un risque de perte en capital pouvant être total.</li> </ul>

- (1) Hors frais d'entrée et frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation (se référer aux conditions générales/à la notice d'information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation).
- (2) Toute sortie anticipée, quelle qu'en soit la cause, se fera aux conditions de marché avec un risque de perte en capital, pouvant être total dans le scénario le plus défavorable.
- (3) Hors impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation.
- (4) Sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
- (5) Voir liste des contrats concernés en agence ou sur [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).
- (6) La notation de l'émetteur est susceptible d'évoluer durant la vie de l'unité de compte.

HSBC France peut fournir des précisions supplémentaires à la demande du souscripteur/de l'adhérent du contrat.

#### **Principaux facteurs de risques :**

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur HSBC France en tant qu'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

#### **Avertissements :**

##### **Document promotionnel à caractère non contractuel**

**Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation du titre de créance :** En cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance (Mention précisée conformément à la recommandation 2011-R-03 du 6 mai 2011 publiée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Cette mention doit être reprise pour tout titre de créance émis par une entité liée financièrement à l'organisme d'assurance).

Le souscripteur/l'adhérent éventuel devra au préalable s'assurer de la compatibilité de la souscription avec la réglementation dont il relève. Il lui appartient, avant toute décision d'investissement, de s'assurer que le support considéré correspond à sa situation financière et à ses objectifs d'investissement.

**Les performances et simulations de performance passées ne préjugent en rien des résultats futurs ; les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse.**

Lors d'une adhésion/souscription dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie/de capitalisation, vous devez prendre connaissance des conditions générales/de la notice d'information du contrat et de l'annexe « supports financiers » présentant les supports disponibles sur le contrat et les frais applicables, ainsi que de l'annexe HSBC Opportunités pour tout investissement sur ce support.

L'émission du titre de créance fait par ailleurs l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), conforme à la Directive Prospectus 2003/71/EC.

Le résumé du Prospectus est disponible sans frais sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Il est recommandé aux souscripteurs/adhérents de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus du titre de créance.**

Le Prospectus complet est disponible sans frais en agence.

Prospectus approuvé par l'AMF en date du 25/09/2015 sous le numéro de visa 15-503.

**HSBC Assurances Vie (France) ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les montants des unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

**Ce document à caractère non contractuel** a été réalisé et publié par HSBC France. Ces informations ne constituent pas un engagement de la part de HSBC France, ni de HSBC Assurances Vie (France) et sont susceptibles de modification sans avis préalable.

Pour toute question relative à ce support :

- contactez votre conseiller HSBC France

- appelez HSBC Relations Clients au  (choix Bourse).

\* Composez le +33 810 246 810 depuis l'étranger.

#### **Publié par HSBC France**

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris

Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris.

Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS

(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - [www.orias.fr](http://www.orias.fr))

sous le n° 07 005 894.

#### **HSBC Assurances Vie (France)**

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris

Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris

Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Entreprise régie par le Code des Assurances.

Réf. : 15.100.29 - 10/2015